

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS158

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 6

A la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« l'utilisation mentionnée »,

les mots :

« les utilisations mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel